



RÉPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N° : 2026-0400

Service :

Pôle Instruction, Solidarités, Services à la
Population et Citoyenneté

REPRISES DE TERRAINS COMMUNS CIMETIERE LA CONTE

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;

Vu l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant obligation pour les communes de posséder un ou plusieurs terrains consacrés à l'inhumation des morts,

Vu l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant aux communes de reprendre les concessions arrivées à échéance,

Vu l'Arrêté Municipal n°2025-0059 du 27 février 2025 portant Règlement Général de Police des Cimetières,

Considérant qu'il existe un grand nombre de terrains communs dont le délai de rotation de 5 ans est dépassé,

Considérant que ces terrains communs n'ont pas été convertis en concession après le délai de rotation,

Considérant qu'à l'expiration de ce délai, l'emplacement peut être repris par la Commune,

Considérant que les dernières inhumations ont été réalisées depuis plus de cinq ans,

Considérant la nécessité de procéder à l'entretien des cimetières et à leur renouvellement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Dans le cimetière La Conte, les terrains communs mentionnés ci-dessous dont le délai de rotation de 5 ans est expiré feront l'objet d'une reprise de sépulture à compter du 09 novembre 2026.

Emplacement	Titulaire	Echéance	Durée
CONTE - 39 - 35	PANICACCI DEBOVE MARIE - TERRAIN COMMUN	11/05/1970	5 ans
CONTE - 39 - 55	RIVIERE ROSE (SUDRE) - TERRAIN COMMUN	03/12/1964	5 ans
CONTE - 39 - 57	ESTERAN FLORENT - TERRAIN COMMUN	17/12/1964	5 ans
CONTE - 39 - 60	LACHERIE CHARPAIL FELICIE - TERRAIN COMMUN	03/09/1975	5 ans
CONTE - 39 - 62	ARNAL JOSE - TERRAIN COMMUN	14/01/1964	5 ans
CONTE - 39 - 65	FAGGION RIGHETTO GERTRUDE BLANCHE - TERRAIN COMMUN	28/01/1965	5 ans
CONTE - 39 - 68	MIQUEL RIEUX CELINE - TERRAIN COMMUN	09/02/1965	5 ans
CONTE - 39 - 70	PICARD CANET JOSEPHINE - TERRAIN COMMUN	10/02/1965	5 ans
CONTE - 39 - 71	ANFANT ROUQUET ANNA - TERRAIN COMMUN	10/02/1965	5 ans
CONTE - 39 - 73	GRIMAS JOSE - TERRAIN COMMUN	18/02/1965	5 ans
CONTE - 39 - 74	POUJADE JONQUIERES MARIE-AMELIE - TERRAIN COMMUN	06/04/1966	5 ans
CONTE - 39 - 76	ROY MARIUS - TERRAIN COMMUN	28/02/1965	5 ans
CONTE - 39 - 77	TISSEYRE BOUISSET ANNA - TERRAIN COMMUN	26/02/1965	5 ans
CONTE - 39 - 89	BELMAS CAMBON ROSE - TERRAIN COMMUN	23/04/1965	5 ans
CONTE - 39 - 90	RICARD SOLER ROSE - TERRAIN COMMUN	18/06/1965	5 ans
CONTE - 39 - 91	REQUENA TORRES AMPARO - TERRAIN COMMUN	22/04/1971	5 ans

Emplacement	Titulaire	Echéance	Durée
CONTE - 39 - 92	SEGUIGNE LUCIE - TERRAIN COMMUN	13/07/1965	5 ans
CONTE - 39 - 96	MARC JEAN EUGENE - TERRAIN COMMUN	03/08/1965	5 ans
CONTE - 39 - 97	BARTHAS SALERIE MARIE-LOUISE - TERRAIN COMMUN	17/08/1965	5 ans
CONTE - 39 - 104	LORIN MARCELLE CLEMENCE - TERRAIN COMMUN	05/10/1965	5 ans
CONTE - 39 - 112	GASCOIN GABRIELLE FRANCOISE ALICE - TERRAIN COMMUN	03/11/1965	5 ans
CONTE - 39 - 116	DUPEU GAHAIS MARIE - TERRAIN COMMUN	31/12/1965	5 ans
CONTE - 39 - 119	FOURNIER EDOUARD - TERRAIN COMMUN	12/01/1966	5 ans
CONTE - 39 - 120	TALEAU DUBOIS LOUISE - TERRAIN COMMUN	18/01/1966	5 ans
CONTE - 39 - 131	RAYNAUD LOUIS - TERRAIN COMMUN	04/04/1966	5 ans
CONTE - 38 - 25	BOURDILLEAU Jean-Jacques - TERRAIN COMMUN	17/05/2000	5 ans
CONTE - 38 - 53	DEUFFIC Marcel, Yves, Marie -TERRAIN COMMUN	17/06/2001	5 ans
CONTE - 38 - 135	BONNET Clémence - TERRAIN COMMUN	07/08/1963	5 ans
CONTE - 37 - 1	DELMAS Alex - TERRAIN COMMUN	06/09/2001	5 ans
CONTE - 37 - 2	THIBAUT Guy, Fernand - TERRAIN COMMUN	04/12/2001	5 ans
CONTE - 37 - 3	AUSSARESSE Aimé, Louis - TERRAIN COMMUN	17/12/2001	5 ans
CONTE - 37 - 12	DUVERGER Léon - TERRAIN COMMUN	07/06/2001	5 ans
CONTE - 37 - 20	FLORCZAK Zbigniew - TERRAIN COMMUN	27/02/2003	5 ans
CONTE - 37 - 21	KREIMER Mauricio - TERRAIN COMMUN	30/09/2002	5 ans
CONTE - 37 - 38	BOSC LASIERRA BAYEGO Marie des Douleurs - TERRAIN COMMUN	29/11/2001	5 ans
CONTE - 37 - 49	KRELIL Mohamed - TERRAIN COMMUN	28/12/2004	5 ans
CONTE - 37 - 51	RIGBY Jacqueline - TERRAIN COMMUN	21/01/2004	5 ans
CONTE - 37 - 54	LECA Charles - TERRAIN COMMUN	15/01/2004	5 ans
CONTE - 37 - 55	BIEBER Hans - TERRAIN COMMUN	04/09/2003	5 ans
CONTE - 37 - 56	IMBERT Albertine, Séraphine, Anaïs - TERRAIN COMMUN	19/08/2003	5 ans

ARTICLE 2 :

Lesdits terrains communs non convertis en concession par les familles seront repris par la Commune.

ARTICLE 3 :

Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdits terrains communs qui n'auront pas été enlevés par les ayants-droits avant le 07 novembre 2026 seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

ARTICLE 4 :

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur dépôt dans l'ossuaire communal du Cimetière de Villalbe.

ARTICLE 5 :

Les noms, prénoms, années de naissance et de décès, si elles sont connues, des personnes exhumées des terrains repris seront consignés dans un registre consultable à Bureau des Opérations Funéraires, Cimetière La Conte, Avenue Maréchal Juin.

ARTICLE 6 :

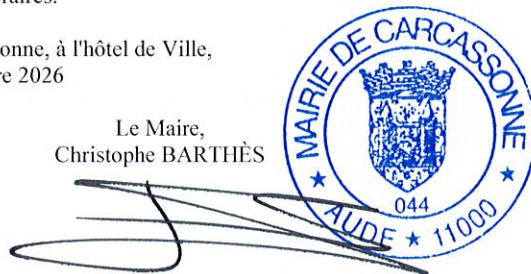
Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les terrains, dont la reprise est prononcée, seront remis en service pour de nouvelles inhumations ou réintégreront le domaine public communal : création de passages pour améliorer l'accessibilité, création d'allées ou d'espaces verts...

ARTICLE 7 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Carcassonne, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur le Directeur de la Tranquillité Publique, la Direction des Services à la Population et Citoyenneté et tous les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'entrée du Cimetière de la Conte, et au bureau des Opérations Funéraires.

Fait à Carcassonne, à l'hôtel de Ville,
Le 4 septembre 2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS



Conformément à l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260904-2026-0400-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2026
Publication : 11/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation